

ARRETE PREFECTORAL N°R03-2023-07-17-00002 PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE DE TRANSFORMATION DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES (PER) DIT« PERMIS DE COURIEGE » EN PERMIS D'EXPLOITATION (PEX) SUR LA COMMUNE DE SAINT-ELIE

COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. MARC CYRILLE MONTET EST DESIGNE PAR DECISION N°EE23000007 /97 du 14 juin 2023 PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAYENNE

MAITRE D'OUVRAGE : SA AUPLATA MINING GROUP -AMG, REPRESENTEE PAR M. ETIENNE PATRIS, DIRECTEUR PAYS GUYANE. LA PERSONNE CHARGEE DU SUIVI DU DOSSIER EST M. GUERRIC EBER.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverte du 6 septembre 2023 au 6 octobre 2023

PORTANT SUR

**DEMANDE DE TRANSFORMATION DU PER DIT « PERMIS DE COURIEGE » EN
PEX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ELIE.**

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE ET D'OBSERVATIONS.

SOMMAIRE

A.	<i>Rappels sur le dossier l'enquête publique</i>	3
1	Objet de l'enquête publique	3
2	Désignation du Commissaire Enquêteur	3
3	Organisation de l'enquête	3
4	Déroulement de l'enquête publique	4
A.	Période de l'enquête et consultation des dossiers.....	4
B.	Clôture de l'enquête publique	5
C.	Publicité de l'enquête.....	5
D.	Réunion d'information du public.....	5
B.	<i>Synthèse des observations</i>	6
1	Observations recueillies	6
A.	LE REGISTRE PAPIER :.....	6
B.	LE REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ :	6
C.	COURRIER DE CONTRIBUTION :	7
2	Observations et interrogations du commissaire enquêteur.	8

A. Rappels sur le dossier l'enquête publique

1 Objet de l'enquête publique

L'enquête publique porte sur la demande de permis d'exploitation minière par Auplata Mining Group (AMG), axée sur l'extraction de l'or. Cette enquête évalue les impacts environnementaux et socio-économiques du projet, conformément à l'article 6 de l'Arrêté du 28 juillet 1995. Elle examine comment le projet s'intègre dans le cadre réglementaire existant, y compris la conformité avec les normes environnementales strictes et l'adéquation avec les objectifs économiques et sociaux de la région. Le projet en question porte sur l'exploitation minière de l'or et vise à transformer un Permis Exclusif de Recherches (PER) en un Permis d'Exploitation (PEX).

La localisation du projet se situe dans la région de Saint-Élie, en Guyane française, avec des coordonnées précises du périmètre d'exploitation indiquée selon le système de référence RGF93 UTM 22 Nord. Cette zone d'exploitation est entourée de plusieurs concessions minières, notamment la Concession Saint-Élie, la Concession Dieu Merci, la Concession Renaissance et la Concession La Victoire, comme indiqué sur les cartes géoréférencées.

2 Désignation du Commissaire Enquêteur

Par décision n° E23000007/97 du 14 juin 2023 le Président du Tribunal Administratif de la Guyane m'a désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur pour cette enquête publique.

3 Organisation de l'enquête

Arrêté préfectoral n°r03-2023-07-17-00002 portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande de transformation du permis exclusif de recherches (per) dit « permis de Couriège » en permis d'exploitation (pex) sur la commune de Saint-Élie

4 Déroulement de l'enquête publique

A. Période de l'enquête et consultation des dossiers

Question_CEn°1. Durée de l'enquête publique

Conformément à l'arrêté préfectoral n° R03-2023-07-17-00002 du 17 juillet 2023, le préfet de la région Guyane, en qualité d'autorité organisatrice, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur **une période d'une durée, d'un mois, du 7 septembre 2023 au 6 octobre 2023 inclus.**

Deux registres d'enquête ont été ouverts et mis à la disposition du public dès l'ouverture de l'enquête publique :

- A la mairie de Saint-Élie ;
- A l'annexe mairie de Saint-Élie ;

De plus, il a été mis à la disposition du public :

- Un registre dématérialisé :
 - o <http://transformation-du-per-en-pex-saint-elie.enquetepublique.net>
- Un registre dématérialisé sur lequel il était possible de déposer les contributions, avis ou remarques sur le site internet des Services de l'État en Guyane :
 - o <https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023>

Compte tenu du fait que le dossier présenté par le pétitionnaire était complet, il n'a pas été nécessaire de solliciter, en cours d'enquête, des précisions supplémentaires auprès de ce dernier.

Question_CEn°2. Dates et heures de réception du public

- **Permanence du jeudi 7 septembre 2023 de 9 h à 13h30 ;**
- **Permanence du vendredi 8 septembre 2023 de 9 h à 13h30 ;**
- **Permanence du jeudi 5 octobre 2023 de 9 h à 13h30 ;**
- **Permanence du vendredi 6 octobre 2023 de 9 h à 13h30 ;**

La permanence qui suit a été réalisée à l'annexe Mairie de Saint-Élie :

- **Permanence du vendredi 22 septembre 2023 de 8 h à 13 h30 ;**

B. Clôture de l'enquête publique

La clôture d'enquête publique s'est effectuée le **vendredi 6 octobre 2023**.

C. Publicité de l'enquête

Question_CEn°1. Affichage

Affichage sur lieu de l'enquête publique :

L'Avis d'Enquête Publique a été affiché pendant la durée de l'enquête à la mairie de Saint-Élie et son annexe sur les tableaux publics d'affichage prévu à cet effet;

En date du 7 septembre 2023 (mairie) et 22 septembre 2023 (annexe), j'ai pu constater que le pétitionnaire avait procédé à l'affichage réglementaire conformément aux prescriptions de l'article R. 123-11 du code de l'environnement, sur le lieu d'implantation du projet.

D'une manière générale, j'ai pu constater que l'ensemble des mesures d'affichage, de publicité et de diffusion de l'information ont été respectées. Par ailleurs, j'ai également procédé au test de téléchargement de l'entièreté du dossier d'enquête publique sur le site mise à disposition par le porteur de projet.

Question_CEn°2. Insertion dans les JAL

Les avis d'enquête publique ont été publiés sur les deux journaux locaux d'annonces légales à savoir :

- MONEWS en date du 20 juillet 2023 (pièces portées en annexe) ;
- L'APOSTILLE en date du 4 août 2023 (pièces portées en annexe) ;

D. Réunion d'information du public

Aucune réunion publique n'a été programmée.

B. Synthèse des observations

1 Observations recueillies

A. LE REGISTRE PAPIER :

Le registre papier d'enquête publique localisée à l'annexe de Saint-Élie a reçu 15 observations.

Le registre papier d'enquête publique localisée à Saint-Élie a reçu 10 observations.

Soit :

- 10 personnes ont rencontré le commissaire enquêteur lors de ses permanences et ont apposé une observation sur les registres d'enquête publique en version papier ;
- 15 personnes ont apposé des observations sur les registres d'enquêtes en version papier sans rencontrer le commissaire enquêteur ;

Il faut noter qu'à l'unanimité, les personnes ayant contribué sur le registre papier ont émis un avis favorable au projet et exprimé l'intérêt général du projet. Il n'en ressort aucune remarque particulière permettant de dégager sur la base des observations des thèmes d'analyses.

Soit un total de 25 observations porté en annexes.

B. LE REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ :

4 observations ont été déposées sur le registre dématérialisé.

- Avis de Monsieur Jean Langlois du 1 octobre 2023 (porté en annexe) ;

L'avis de Monsieur Jean Langlois est favorable au projet.

- Avis de Monsieur Geneviève Rocchi du 2 octobre 2023 (porté en annexe) ;

L'avis de Monsieur Geneviève Rocchi est favorable au projet.

- Avis de Monsieur Philippe Palma du 4 octobre 2023 (porté en annexe) ;

L'avis de Monsieur Philippe Palma est favorable au projet.

- Avis de Guyane Nature Environnement (GNE) du 6 octobre 2023 (porté en annexe) ;

L'avis de l'association GNE est défavorable au projet.

Il faut noter que majoritairement, les personnes ayant contribué sur le registre dématérialisé ont émis des avis favorables au projet et exprimé l'intérêt général du projet. Cependant, le courrier de la fédération Guyane Nature Environnement concernant la transformation du PER Couriège en PEX par Auplata Mining Group souligne plusieurs lacunes importantes dans l'évaluation des impacts environnementaux du projet. Il critique le manque d'études d'impact et d'évaluation environnementale adéquate dans le processus de mutation de PER en PEX. Le document exprime des inquiétudes sur les risques environnementaux, notamment en ce qui concerne la biodiversité, la gestion de l'eau, et les impacts cumulés avec d'autres projets miniers dans la région. Il souligne également l'absence de mesures spécifiques pour les espèces protégées et les insuffisances des mesures de compensation proposées par l'exploitant. En somme, l'organisation émet un avis défavorable sur la demande en raison de ces préoccupations environnementales.

C. COURRIER DE CONTRIBUTION :

1 courrier a été versé à l'enquête publique :

- Avis de Mme le Maire de la commune de St élie – référencé 58/2023/MSE (porté en annexe) remis au commissaire le 5 octobre 2023 ;

La commune de St Elie émet un avis favorable sans réserve au regard des éléments présentés dans le courrier.

2 Observations et interrogations du commissaire enquêteur.

La majorité des observations exprimées auprès du commissaire enquêteur ou apposées sur le registre d'enquête reconnaissent l'intérêt général du projet. Le public s'est relativement bien exprimé dans le cadre de cette enquête pour autant, le commissaire enquêteur souhaite que soient plus particulièrement apportés des précisions, éclairages ou vulgarisations sur les thèmes et interrogations (ci-dessous), qui reprennent les éléments exposés par le public ainsi que ces propres observations. La complétude des éléments demandés ou des réponses attendues doit concourir à plus de clarté pour le public et dissiper les inquiétudes qui ont été soulevées.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

- Préoccupations Environnementales : même si ce n'est pas la majorité des avis, il existe des inquiétudes sur les impacts environnementaux, notamment en termes de biodiversité, de gestion de l'eau et des risques de pollution.

Question_CEn°1. Pourriez-vous fournir des détails précisant davantage les études environnementales spécifiques réalisées pour évaluer et atténuer l'impact du projet sur la biodiversité locale et les ressources en eau ?

Question_CEn°2. Pourriez-vous fournir des détails précisant davantage, comment le projet prévoit-il de gérer les risques environnementaux, en particulier les pollutions potentielles et autres impacts négatifs ? Pour minimiser l'impact sur les espèces protégées et les écosystèmes sensibles ?

- Gestion de l'Environnement : Les éléments fournis par le maître d'ouvrage répondent aux exigences du code de l'environnement. Par ailleurs, il y a des mentions de mesures de compensation et de gestion des risques environnementaux, mais les détails spécifiques restent limités.

Question_CEn°3. Pourriez-vous apporter des précisions sur les mesures spécifiques de compensation qui sont envisagées pour minimiser l'impact sur les espèces protégées et les écosystèmes sensibles ?

IMPACT SOCIAL

- Communautés locales : les documents du dossier d'enquête publique soulignent l'importance de considérer les habitants de la commune d'implantation du projet, en mettant l'accent sur la nécessité d'un engagement responsable de l'entreprise envers ces communautés.

Question_CEn°4. De quelle manière les habitants de la commune ou de la population de la Guyane, sont-ils impliqués dans le projet ?

Question_CEn°5. Quelles initiatives spécifiques sont prises pour assurer leur participation active et le respect de leurs droits ?

- Sécurité et Criminalité : Il est mentionné que le projet pourrait contribuer à la lutte contre l'exploitation minière clandestine, ce qui aurait un impact positif sur la sécurité régionale.

Question_CEn°6. Quel rôle les habitants de la commune ou ceux impactés par le projet joueront-ils dans la surveillance et la gestion des impacts environnementaux du projet ?

IMPACT ÉCONOMIQUE

- Création d'Emplois : Le projet est perçu comme une source potentielle d'emplois et de développement économique, avec des retombées positives en termes d'emplois et de revenus.
- Développement de la Filière Minière : il est indiqué dans le dossier d'enquête plusieurs références à l'utilisation d'installations existantes pour la formation et le développement de compétences dans le secteur minier.

Question_CEn°7. Quels types d'emplois le projet envisage-t-il de créer ? Comment le projet contribuera-t-il concrètement à la formation et au développement des compétences locales ?

Question_CEn°8. Quels sont les plans à long terme pour la réhabilitation et le réaménagement des sites après l'exploitation minière, en termes de restauration écologique et de soutien économique de la commune d'implantation ou de la région ?

Fait à Macouria, le 10 janvier 2024

Le Commissaire Enquêteur


Marc-Cyrille MONTET

COMMISSAIRE ENQUETEUR
M. MARC CYRILLE MONTET
DESIGNE PAR DECISION N°EE23000007 /97 du 14 juin 2023
PAR PRESIDENT DU TA DE CAYENNE

Rémire-Montjoly, le 22/01/2023

Objet. : Réponse au PROCES-VERBAL DE SYNTHESE ET D'OBSERVATIONS de l'enquête publique portant sur la demande de transformation DU PER DIT «PERMIS DE COURIEGE» EN PEX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ELIE.

Lettre remise par mail.

Monsieur,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre compréhension et de votre confiance.

Afin que vous puissiez clôturer l'enquête publique nous apportons nos dernières observations selon les modalités du R.123-18 du code de l'environnement.

Nous nous sommes attachés à dûment compléter les points demandés ; vous trouverez ci-joint les éléments supplémentaires qui vous permettrons de prendre en compte les observations citoyennes.

- **Question_CEn°1. Pourriez-vous fournir des détails précisant davantage les études environnementales spécifiques réalisées pour évaluer et atténuer l'impact du projet sur la biodiversité locale et les ressources en eau ?**

Les données environnementales utilisées dans la présente demande proviennent d'inventaires naturalistes spécifiques réalisés notamment par le cabinet d'études BIOTOPE.

L'ancienneté du Site Minier de Dieu Merci – Couriège permet d'avoir un historique et un suivi des inventaires dans le temps.

Deux Inventaires, un en 2009 et l'autre 2014 ont été réalisés sur les zones ICPE et minières du Secteur Dieu Merci. « *INVENTAIRES FAUNE FLORE DE LA CONCESSION MINIERE DE « DIEU MERCI » A SAINT-ELIE (GUYANE) DANS LA CADRE D'UNE REQUALIFICATION EN ICPE DE L'EXPLOITATION.* »

Un autre Inventaire naturaliste a été réalisé en 2019 sur le Site de Couriege.

« *Biotope, 2019, Projet de forages sur le Permis Exclusif de Recherche (PER) Couriège, Etat initial faune-flore. AuPlata. 120 p.* »

Ces inventaires sont également basés sur des études bibliographiques spécifiques à la Guyane auxquels ils font références.

Concernant la qualité des eaux, la présente demande a repris deux études spécialisées en hydrobiologie. Ces études permettent l'appréciation de la qualité du milieu aquatique à l'aide des méthodes biologiques.

Une étude hydrobiologique a été réalisée en 2009 par le bureau Hydreco sur le site de Dieu-Merci. Deux des stations de prélèvements étaient situées sur la Crique Couasse.

« *GUILLEMET L., FERRE S., LERUN S. 2009. Etude hydrobiologique et physico-chimique en amont et en aval de la mine AuPlata (Saint Elie) - . Rap. hydréco / Géoplus environnement. 31 p.* »

Et une étude hydrobiologique a également été réalisée en 2021 par le bureau d'étude ONIKHA.

« *Clavier S. & Rochet M. 2021. Milieux aquatiques du site minier Dieu Merci. Saint-Elie / GUYANE FR. Hydrobiologie & Physico-chimie. Rapport ONIKHA/ RP2021-03. 47p.* »

Ces deux études font appel à un indice spécifique à la Guyane, le SMEG (Score Moyen des Ephéméroptères Guyanais) qui est l'indice de référence des invertébrés aquatiques pour la qualification de la qualité écologique des cours d'eaux en Guyane (Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010).

Question_CEn°2. Pourriez-vous fournir des détails précisant davantage, comment le projet prévoit-il de gérer les risques environnementaux, en particulier les pollutions potentielles et autres impacts négatifs ? Pour minimiser l'impact sur les espèces protégées et les écosystèmes sensible

Le titre minier est soumis à l'instruction des services de l'Etat.

Pour rappel, la demande porte sur une mutation des droits miniers acquis. Le titre minier sollicité est donc déjà inscrit dans le paysage économique et environnemental de la commune depuis une décennie via son attribution le 6 mai 2010.

La demande instruite par les services compétents de la DGTM Guyane, ayant amenée à l'enquête publique n'a pas fait valoir de remarques sur le sujet.

De surcroît, l'unanimité des personnes ayant contribué à l'enquête publique sur le registre papier en mairie ont émis un avis favorable au projet et exprimé l'intérêt général du projet.

A ce stade, la transformation du titre minier existant en PEX ne vaut en aucun cas autorisation d'ouverture de travaux miniers, ou autorisation d'installer des infrastructures classées pour l'environnement.

Ces aménagements futurs feront parties de procédures environnementales spécifiques ICPE et AOTM. Ce sont ces demandes selon la nature et les volumes des aménagements projetés qui permettront d'apprécier en détails les impacts potentiels et les mesures ERC associées à mettre en place.

Auplata Mining Group travaille actuellement sur la définition technique des aménagements futurs en cherchant dès la conception les solutions les moins impactantes.

Les mesures d'évitements et de réductions déjà envisagées sont décrites vis-à-vis des incidences chapitres 3.3 de la présente demande.

- **Question_CEn°3. Pourriez-vous apporter des précisions sur les mesures spécifiques de compensation qui sont envisagées pour minimiser l'impact sur les espèces protégées et les écosystèmes sensibles ?**

Comme énoncé, à ce stade la compensation n'est pas dimensionnée.

Toutefois, l'activité et le chiffre d'affaire générés sur la Mine de Dieu Merci permet déjà une surveillance 7/7j du Titre minier de Couriège par une société armée privée.

Cette mesure répond aux enjeux sécuritaires et environnementaux actuels du territoire.

Cette surveillance du territoire de Couriège permet d'améliorer la conservation de la Faune Flore et particulièrement les grands mammifères et les grands arbres à valeurs forestières inscrits au sein du titre minier.

- **Question_CEn°4. De quelle manière les habitants de la commune ou de la population de la Guyane, sont-ils impliqués dans le projet ?**

L'enquête publique ayant recueillie 25 observations au sein des registres papiers de la mairie ainsi que la participation active d'une association environnementale est la preuve de la bonne implication de la population communale sur le projet.

Par ailleurs, la commission départementale des mines de Guyane, composées des représentants des différents intérêts (collectivités, administrations, exploitants, associations secteurs économiques concernés, communautés locales,) sera chargée de donner un dernier avis sur ce titre minier.

Nous avons également à cœur de faire découvrir la petite industrie minière au plus grand nombre de la population guyanaise. Dans cette démarche, de nombreuses visites sont organisées chaque

année, notamment pour le grand public, les écoles, les acteurs économiques, ainsi que pour les autres parties prenantes du projet.

Des membres de la collectivité territoriale de Guyane, les parlementaires ainsi que des représentants du monde économique et éducatif de la Guyane viennent sur le Site. Les retours sont positifs.

L'implication de la population de Guyane se traduit également avec notre implication dans le partenariat avec l'Université de Guyane. Auplata Mining group est partenaire historique de la licence Valoress. Chaque année, nous recevons sur le site opérationnel des étudiants de l'Université de Guyane, afin de leur faire découvrir les métiers de la mine, les aspects environnementaux associés.

Moment important dans leur année d'étude, nous mettons à disposition l'expertise de tous les managers et leurs expertises afin de répondre à toutes leurs interrogations mais aussi susciter des vocations. Une prochaine visite de l'université de Guyane est d'ailleurs prévue prochainement en Février 2024

Nous avons également organisé une visite avec les élèves de l'école communale de José Adelson de la commune de Saint-Elie. Les 14 enfants scolarisés ont pu chacun planter un arbre. Une matinée sur les enjeux environnementaux était au programme avec leur enseignant.

➤ **Question_CEn°5. Quelles initiatives spécifiques sont prises pour assurer leur participation active et le respect de leurs droits ?**

L'Avis de Mme le Maire de la commune de St-Elie – référencé 58/2023/MSE a été versé dans le cadre de cette enquête publique. Cet avis est le témoignage que nous privilégions le dialogue et la collaboration pour parvenir à des accords et des consensus de manière libre, éclairée et régulière.

Nous jouons un rôle actif dans la promotion et le respect de la culture, de l'identité, des traditions et des valeurs des personnes et des parties prenantes liées à nos opérations, conformément à notre code de conduite.

➤ **Question_CEn°6. Quel rôle les habitants de la commune ou ceux impactés par le projet joueront-ils dans la surveillance et la gestion des impacts environnementaux du projet ?**

Nous considérons le dialogue avec les parties prenantes comme une dimension essentielle de la conduite responsable de nos activités en Guyane. La prise en compte des enjeux long terme du développement durable sur la commune de Saint-Elie est au cœur de nos préoccupations.

Nous établissons des canaux de dialogue et de consultation avec les communautés locales afin de comprendre leurs besoins et leurs attentes. Nous veillons à maintenir une communication ouverte et transparente avec elles, en répondant de manière opportune à leurs questions et préoccupations.

➤ **Question_CEn°7. Quels types d'emplois le projet envisage-t-il de créer ? Comment le projet Contribuera-t-il concrètement à la formation et au développement des compétences locales ?**

A travers l'université de Guyane, nous formons localement les jeunes guyanais.

Depuis la mise en place du projet de Dieu Merci, Auplata mining Group a embauché un large ensemble de profil au sein du territoire pour atteindre actuellement une centaine de fiches de salaires en fin de mois ; dont des géologues, des géotechniciens, des ingénieur en processus industriel, des responsables de maintenance industrielle, des électriciens, soudeurs, des opérateurs d'engins, mécaniciens, des techniciens supérieur en laboratoire et en environnement, des logisticiens, piroguiers, cuisiniers, des comptables ou autres personnels en gestion humaine...

La mine responsable d'Auplata Mining Group est bâti sur une main d'œuvre diversifiée et qualifiée et soutien le développement économique du territoire.

Nous sommes également partenaire de l'école de la Seconde Chance. Ce dispositif national a pour objectif d'accompagner les jeunes sans formation – généralement sortis du circuit scolaire pré sans emploi vers une formation ou un emploi.

Nous intervenons dans les collèges et lycées sous différents formats de conférence, des conférences sur les métiers de la mine portées sur l'environnement et l'économie.

L'objectif avec le développement de Couriège est de faire encore plus en particuliers avec des contrats d'apprentissage avec les lycées professionnels en maintenance industrielle et le RSMA.

Nous soutenons l'idée que la formation au niveau ingénieur est indispensable pour le développement de la Guyane. Les ingénieurs forestiers, les ingénieurs halieutiques, les ingénieurs miniers bâtiront le développement attendu d'une économie propre.

La Guyane est le lieu idéal pour hautement former des botanistes, des herpétologues, des ingénieurs eaux et forêts, afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. L'entreprise essaye à tous les niveaux de contribuer concrètement au développement des compétences locales.

Toutefois le manque de visibilité, pouvant être lié aux attaques des associations environnementales, limite nos actions tendant à répondre concrètement aux enjeux socio économiques du développement guyanais.

Question_CEn°8. Quels sont les plans à long terme pour la réhabilitation et le réaménagement des sites après l'exploitation minière, en termes de restauration écologique et de soutien économique de la commune d'implantation ou de la région ?

Les prochains titres miniers seront désormais précédés d'une analyse environnementale, économique et sociale.

La future AOTM intégrera la constitution de garanties financières destinées à assurer :

- Les mesures d'arrêt des travaux à réaliser \$
- La surveillance du Site
- Les interventions éventuelles en cas d'accident avant ou après la fermeture du site

De plus, le public sera associé à la procédure de fermeture des mines, en effet la déclaration d'arrêt des travaux transmises par l'exploitant sera soumise à la procédure de participation du public prévue par le code de l'environnement.

Guerric EBER

Directeur des Etudes Techniques, de l'Environnement et de la Qualité (ETEQ)